

sur l'empire de François-Joseph sont d'une origine trop suspecte pour constituer cette base. Sans se perdre dans une foule de détails prolixes, sans citer une infinité de noms qui nuisent à la clarté, il faut chercher la vérité aux sources mêmes, la demander aux enseignements de l'histoire et à la connaissance des « faits » que les informateurs étrangers s'ingénient précisément à passer sous silence ou à dénaturer; on ne saurait d'ailleurs comprendre la situation actuelle de l'Europe centrale sans avoir présents à l'esprit les caractères essentiels de l'évolution politique de l'Autriche au dix-neuvième siècle.

I

LES « FAITS » HISTORIQUES ET LEUR ACTION

Les traités de 1815, en mettant fin à la tourmente révolutionnaire et à la période napoléonienne, restaurèrent en Autriche (1) l'« absolutisme » dans sa toute-puissance.

François II, qui régnait alors, revint avec joie aux anciennes traditions. Il ne convoqua plus les Diètes de ses pays et appliqua partout un système oppressif, dont il se complai-

(1) A cette époque, l'expression « Autriche » désignait l'ensemble des pays suivants :

1° Les provinces héréditaires de la région des Alpes, au nombre de dix;

2° Les terres de la couronne de saint Venceslas ou royaume de Bohême, formé de la Bohême proprement dite, de la Moravie et de la Silésie autrichienne;

3° La Galicie et la Bukovine;

4° Les pays de la couronne de saint Étienne, soit quatre États : le royaume de Hongrie, la principauté de Transylvanie, le royaume de Croatie et d'Esclavonie, la province de Serbie, c'est-à-dire toute l'Autriche-Hongrie actuelle plus les provinces italiennes perdues en 1859 et en 1866.

Le terme « Autriche » a donc, en 1815, son acception la plus étendue; il la conserve jusqu'en 1867; depuis lors, il ne désigne plus que la Cisleithanie.

Pour la connaissance détaillée des vicissitudes subies par l'empire des Habsbourg, consulter l'excellente *Histoire de l'Autriche-Hongrie*, par Louis LÉGER. Hachette, Paris, 1895.